

INTERVIEW

RÉGIS JUANICO DÉPUTÉ DE LA LOIRE

« Il faudrait une aide de 200 euros minimum par enfant »

Le député Régis Juanico a déposé au nom du groupe PS une proposition de loi allouant une aide de l'Etat de 200 euros aux enfants privés de vacances. Une initiative saluée par 58 associations, même si elle a peu de chances de voir le jour.

Pourquoi une telle proposition de loi ?

Pour remédier à une injustice sociale flagrante. Aujourd'hui trois millions d'enfants sont privés de vacances chaque été. La raison est simple : leurs parents n'ont pas les moyens financiers de les faire partir. D'ailleurs, avec la baisse du pouvoir d'achat, ce sont plus de 10 millions de Français qui sont restés chez eux cet été.

Les enfants partent aussi moins longtemps. Les effectifs des colonies de vacances ont chuté de 20 % entre 1982 et 2004. Leurs tarifs sont plus élevés car elles offrent de meilleures prestations en termes de loisirs, de normes de sécurité et d'encadrement. Mais du coup, les familles hésitent à déboursier de telles sommes pour leur progéniture, surtout quand elles ont plusieurs enfants à charge...

Des aides existent déjà. En quoi



Régis Juanico.

L'Etat peut-il faire mieux ?

Les aides existantes sont insuffisantes et trop morcelées : seuls 20 % des enfants en bénéficient. Les versements de la Caisse d'allocations familiales ciblent les familles les plus modestes en fonction du quotient familial, les chèques-vacances et les aides des comités d'entreprises concernent une partie seulement des salariés. Entre les deux, certains enfants des classes moyennes sont pénalisés. C'est à eux que s'adresse surtout cette aide de 200 euros minimum versée sous conditions de ressources et qui serait modulée selon

le revenu familial. Elle serait évidemment cumulable avec les autres aides existantes.

Sur le terrain, collectivités et organismes se mobilisent aussi..

Certes, et leur aide est précieuse, mais elle est très inégale. Certains départements ou CCAS se mobilisent plus que d'autres. Ainsi, le conseil général de la Drôme envoie chaque année 150 enfants dans le cadre d'un premier départ en vacances quand celui de la Loire ne fait presque rien. Quant aux organismes comme le Secours populaire ou la Jeunesse en plein air, ils ne parviennent, malgré leurs efforts et la générosité des Français, à ne toucher que quelques dizaines de milliers d'enfants. Nous voulons cibler l'aide financière sur les 3 millions de jeunes.

Vous souhaitez que l'aide soit reversée directement aux établissements, est-ce aussi un moyen de soutenir financièrement les organismes de loisirs ?

Il peut y avoir un effet indirect mais ce n'est pas l'objectif. Nous voulons surtout éviter que cet argent soit utilisé à d'autres fins par les familles. En revanche, nous souhai-

tons encourager les séjours d'une à deux semaines dans les structures collectives (colonies, séjours en famille dans les villages de vacances). C'est pédagogiquement utile : les enfants apprennent l'autonomie et la mixité.

Comment financer ce dispositif ?

Il faut 600 millions d'euros, mais il n'est pas impossible de les trouver ! Rien que dans la loi Tépé, 600 millions sont budgétés en 2008 pour étendre le bouclier fiscal en faveur d'une minorité de contribuables les plus fortunés et autant pour exonérer des droits de successions. Nous pouvons revenir sur ces mesures injustes. C'est une affaire de choix politique. On dit souvent que les socialistes n'ont pas d'idées : voilà une proposition de loi concrète ! La droite est dans une logique d'économie budgétaire en termes de politique familiale. Elle ne semble pas faire grand cas du droit aux vacances, qui est pourtant un droit fondamental reconnu dans les textes. Nous en débattons, je l'espère en 2009, dans le cadre d'une niche parlementaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAURENCE ALBERT

L'été, les organisations comme le Secours populaire multiplient les actions en faveur des enfants privés de vacances. Les aides financières délivrées notamment par la CAF et les comités d'entreprises ne permettent pas à tous de partir.

Les organisations mobilisées pour les enfants privés de vacances

Trois millions d'enfants ne partent pas en vacances

« L'égal accès de tous [...] aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national », stipule l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998.

75 %
des 5-19 ans partent en vacances l'été

20 %
des 5-19 ans bénéficient d'aides

« Les Echos » / Source : OVLEJ-Insee / Photo : Julien Daniel, C&il Public

L'été, tous les enfants sont en vacances... mais tous ne partent pas. Quand certains font leurs valises direction la plage ou la montagne, pour un enfant sur trois les mois de juillet et d'août riment davantage avec maison, ennuï et télévision. Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej), ils sont encore 2,850 millions entre 5 et 19 ans « assignés à résidence ». Les vacances, pourtant reconnues comme source de bien-être et d'épanouissement pour l'enfant, dépendent encore trop souvent des ressources financières de la famille.

Certes, des aides sont distribuées par les Caisses d'allocation familiales (CAF), les comités d'entreprise ou encore l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV). Mais elles sont, de l'avis du député PS Régis Juanico, « insuffisantes »

(lire ci-dessous). Face à l'éparpillement des structures, les familles ont souvent du mal à s'y retrouver : certaines baissent les bras devant les démarches administratives à répétition. De plus, le départ en vacances n'est plus la priorité de la CAF, qui concentre désormais son action sur les loisirs de proximité (centres aérés, activités tout au long de l'année...). Ainsi, la part du budget de l'action sociale dédiée aux centres de vacances (colonies...) est passée de 20 % en 1994 à 6 % en 2004.

Nouveau public touché

Pour pallier ces manques, les structures bénévoles ont, cette année encore, retroussé leurs manches. Le Secours populaire est particulièrement actif : en 2007, 5.317 adultes et enfants défavorisés ont pu profiter d'un séjour de vacances d'une semaine au minimum, et 50.000 en-

fants sont partis à la mer ou à la campagne, à l'occasion de la Journée des oubliés des vacances. « La demande est de plus en plus forte. Nous avons aussi le sentiment que, même si elles n'osent pas encore venir, de plus en plus de familles de catégorie intermédiaire auraient besoin de nos services », explique-t-on au Secours populaire. L'association organise des séjours de plus en plus diversifiés : stages sportifs en pleine nature, voyage en Chine à vocation humanitaire... des projets qui voient le jour grâce au concours des collectivités locales et des entreprises. La majeure partie de son action se situe toutefois dans un cadre familial : des enfants sont accueillis pour l'été dans des familles, d'autres partent camper avec les leurs grâce à une aide financière. Un état d'esprit que partagent aussi des organisations confessionnelles

comme le Secours catholique, qui envoie cette année 450 petits Ch'tis au bord de la mer dans des familles du Sud-Est.

Pour financer ces projets, les associations comptent sur la générosité publique tout au long de l'année. Ainsi, en Isère, La Jeunesse en plein air a envoyé 200 enfants en vacances grâce à des bourses. Ces organismes sont aussi très soutenus par les collectivités locales : selon le Conseil national du tourisme, la moitié des structures d'aide au départ en vacances reçoivent une subvention d'un conseil général ou d'une commune. Mais d'une collectivité à une autre, la mobilisation est inégale. D'où les regrets de l'association Vacances ouvertes (qui a permis à 5.000 enfants de partir en 2007), qui déplore « l'absence, au niveau national, de politique claire d'aide aux départs en vacances ».

N. D.